

CHARTRE DU THÉÂTRE INSTITUTIONNEL

L'INSTITUTION THÉÂTRALE

Préambule

La définition-cadre d'institution théâtrale inclut plusieurs types d'organismes – les compagnies de théâtre, des diffuseurs spécialisés, des festivals, des organismes de soutien – auxquels le milieu souhaite accorder reconnaissance, moyens et durée. Pour des raisons d'organisation de démarche, les compagnies de théâtre institutionnel sont abordées en premier, puisque ce type d'organismes représente le cœur de l'activité théâtrale. La réflexion sur les autres types d'institutions viendra dans un second temps.

Définition-cadre

Une institution théâtrale est un organisme professionnel dont la mission, le rôle et les responsabilités sont reconnus comme essentiels à la vie artistique par la société, le milieu théâtral et l'État; et auquel sont accordés un statut et des moyens financiers qui confirment son mandat et en assurent sa pérennité.

CHARTRE DU THÉÂTRE INSTITUTIONNEL

Rôles et responsabilités

Un théâtre institutionnel est défini par une mission spécifique et porte un projet artistique ouvert à l'ensemble de la communauté théâtrale. Son rayonnement fait qu'il est reconnu par le milieu théâtral, le public et les instances gouvernementales.

Un théâtre institutionnel présente un caractère de pérennité et existe indépendamment de ses fondateurs et de ses directions successives. N'étant pas l'instrument d'un créateur unique ou d'un groupe d'artistes défini, sa direction artistique est transitoire.

Un théâtre institutionnel relève d'un conseil d'administration garant de sa mission; il dispose d'une certaine indépendance par rapport au personnel de direction. Le conseil d'administration d'un théâtre institutionnel possède un équilibre entre des représentants de la société civile et d'artistes issus de multiples générations.

Les modes de nomination et la durée du mandat des membres du conseil d'administration sont balisés.

Un théâtre institutionnel dispose d'une ou de plusieurs salles de spectacles, lesquelles constituent un parc immobilier culturel d'importance et affirment la présence de l'art dans le paysage urbain et régional.

UN THÉÂTRE INSTITUTIONNEL SE CARACTÉRISE PAR :

- ▶ Un mandat artistique réalisé par la direction artistique
- ▶ Une activité de production générant une saison théâtrale
- ▶ Un lieu de représentation
- ▶ Une activité artistique ouverte à l'ensemble des publics
- ▶ Une activité artistique ouverte à l'ensemble de la communauté théâtrale
- ▶ Un fonctionnement garant de pérennité
- ▶ Un mode d'évaluation spécifique à sa nature institutionnelle

Un mandat artistique réalisé par la direction artistique

Un théâtre institutionnel possède une identité qui lui est propre et détient une mission spécifique et singulière incarnée dans un mandat et dont la direction artistique est le moteur principal.

Un théâtre institutionnel s'acquitte de son mandat et a su s'inscrire dans la durée. Sa pratique relève d'une vision artistique rigoureuse et offre une constance dans la qualité de ses productions. Il présente une ligne de continuité entre son mandat artistique établi à titre de producteur et ses choix de programmation en accueil.

La direction artistique d'un théâtre institutionnel veille à inscrire de façon dynamique le mandat de l'institution dans le milieu théâtral et à le porter dans la Cité.

La direction artistique d'un théâtre institutionnel est encadrée; il existe un mécanisme de transition.

Ouvert à l'ensemble des artisans et créateurs, un théâtre institutionnel participe au développement et à l'avancement de l'art théâtral et de sa communauté.

Une activité de production générant une saison théâtrale

La programmation de la saison du théâtre institutionnel doit s'établir en regard de son mandat, de son histoire, de son positionnement par rapport aux autres activités artistiques offertes dans son milieu, de sa situation géographique et de l'architecture propre aux lieux de diffusion utilisés.

Un théâtre institutionnel programme une saison théâtrale constituée de ses productions et coproductions, soit des créations ou des reprises.

Un théâtre institutionnel est ouvert à la collaboration avec d'autres compagnies ou partenaires pour des projets d'accueil ou de codiffusion ainsi que pour des événements particuliers.

Un lieu de création, de production et de diffusion

Un théâtre institutionnel occupe un lieu de façon permanente.

Ce lieu est l'espace de rencontres entre les œuvres et le public. Il est aussi un espace de création, de production, de soutien, de recherche et d'animation.

Un théâtre institutionnel peut mener des actions hors les murs.

Une activité artistique ouverte à l'ensemble des publics

Un théâtre institutionnel est conscient de la composition de ses publics en regard de la composition de la société dans laquelle il s'inscrit; il doit favoriser l'accès à ses spectacles au plan géographique et financier. En outre, il participe à l'éducation artistique des citoyens. Il a des orientations et des stratégies de fidélisation, de renouvellement et d'élargissement des publics, incluant une politique de tarification. Il déploie des programmes de sensibilisation du public et de compréhension des œuvres. Il se reconnaît une responsabilité à l'égard des personnes exclues pour des raisons sociales, économiques ou physiques.

Une activité artistique ouverte à l'ensemble de la communauté théâtrale

Un théâtre institutionnel a un devoir de soutien à l'égard de toutes les générations d'artistes et favorise le dialogue entre celles-ci. Il accueille également en son sein des créateurs d'horizons divers.

Un théâtre institutionnel est générateur d'emplois et offre de bonnes conditions de travail aux artistes et aux travailleurs culturels qu'il embauche; il offre aussi l'occasion, pour les artistes, d'exercer et de faire évoluer leur art dans des conditions optimales.

Un théâtre institutionnel se positionne par rapport aux autres organismes qui évoluent sur son territoire. Il a un devoir d'initiatives et sait s'approprier la place qui lui revient dans le respect des missions de chacun.

Un théâtre institutionnel cultive des liens avec les institutions de formation professionnelle et se préoccupe de développer des partenariats avec d'autres organismes. Il se dote d'une politique relative à des formes de parrainage et aux partages de ses ressources, mettant à contribution ses compétences, son savoir-faire, ses espaces de travail, son lieu et ses équipements.

Un théâtre institutionnel participe à l'évolution des différents métiers du théâtre par la conservation et la transmission des savoirs.

Un fonctionnement garant de pérennité

Un théâtre institutionnel a l'obligation de rechercher l'équilibre budgétaire et est tenu d'effectuer une reddition de comptes auprès de l'État.

Un théâtre institutionnel dispose de mécanismes prévoyant le renouvellement de son personnel de direction. Il dispose d'une politique de gestion des ressources humaines, d'une politique de formation et de perfectionnement, d'une planification de leur gestion financière, de stratégies de collecte de fonds et de mesures de contrôle et d'équilibre budgétaire. Il prend des mesures permettant d'assurer le maintien en bon état de ses actifs.

Un mode d'évaluation spécifique à sa nature institutionnelle

Un théâtre institutionnel est évalué par les instances publiques selon les mécanismes d'évaluation par les pairs en regard de sa nature institutionnelle, de sa mission et de ses devoirs. La reconnaissance du théâtre institutionnel prend la forme d'une convention signée avec l'État.

*Adoption unanime du principe de la Charte
lors du 12^e Congrès québécois du théâtre, le 5 novembre 2011*

*Ratification de la Charte par le conseil d'administration
du Conseil québécois du théâtre le 12 mars 2012*